



Évaluation énergétique

Colas Belgium

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Table des matières

1. Introduction	3
2. Analyse des tendances	4
2.1. Consommation d'énergie	4
2.2. Chauffage	6
2.3. Matériel	6
2.4. Véhicules	7
2.5. Électricité	8
2.6. Émissions de CO2	10
2.7. Principaux consommateurs d'énergie et possibilités d'amélioration	12
2.8. Possibilités de réduction	14
2.9. Prévisions de consommation	14
3. Recommandations	15

1. Introduction

Ce document présente l'évaluation énergétique relative aux points suivants de la norme ISO 50001:2018 (§6.2, §6.3, §6.6, §9.1 et §10.1) :

- Une analyse générale de la consommation énergétique actuelle et historique
- Une analyse plus détaillée pour identifier les installations, les appareils ou les processus qui ont une influence significative sur la consommation d'énergie.
- L'identification, la définition des priorités et la documentation des possibilités d'amélioration sont entièrement intégrées dans la fonction « mesures ». Cela inclut le modèle de pilotage relatif à la prise de décision quant à la mise en œuvre ou non des mesures.
- La profondeur de l'analyse est telle qu'une organisation peut attribuer au moins 80 % de sa consommation d'énergie à des utilisateurs d'énergie concrets.

Ce document sert principalement à identifier les opportunités de réduction supplémentaire des émissions de CO₂ et à veiller à ce que les objectifs de réduction fixés soient atteints.

Les émissions de CO₂ sont présentées autant que possible par catégorie d'émissions. Il s'agit des émissions de scope 1 et 2 et des déplacements professionnels de scope 3 du protocole Green House Gas. Il est bien sûr possible d'étendre le rapport à d'autres émissions de scope 3 telles que l'utilisation de matériaux (en amont) ou l'impact des produits livrés (en aval).

Cette évaluation énergétique a été examinée par une deuxième personne qui peut donner un avis indépendant et une appréciation de la qualité. L'évaluation énergétique sert directement de base à l'évaluation de la direction.

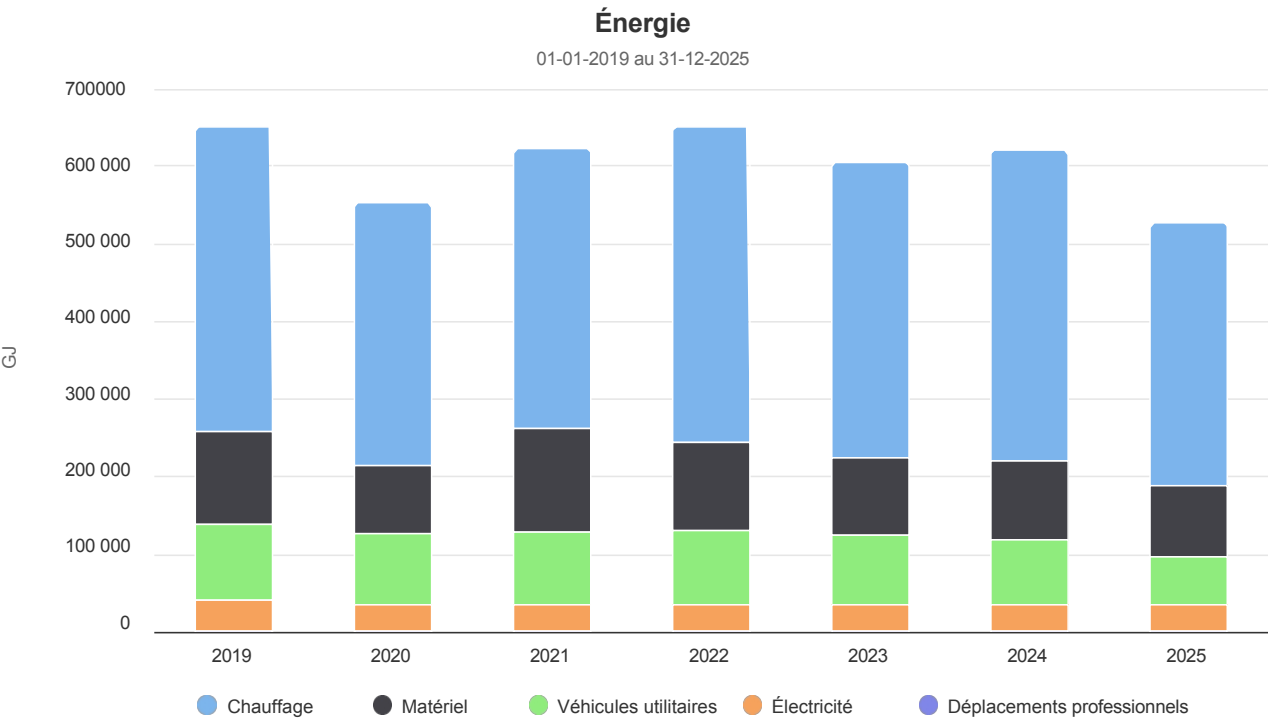
2. Analyse des tendances

Les graphiques ci-dessous montrent la tendance absolue de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. Ils indiquent également les performances en termes de chiffre d'affaires et l'effet estimé des mesures prises.

Dans l'ensemble, la consommation d'énergie a diminué de 19,14 % entre 2019 et 2025. Après la crise du coronavirus, nous constatons une nouvelle augmentation de la consommation d'énergie, mais celle-ci reste inférieure à la consommation d'énergie de l'année de référence 2019.

2.1. Consommation d'énergie

Les graphiques ci-dessous montrent la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 et du trafic professionnel.

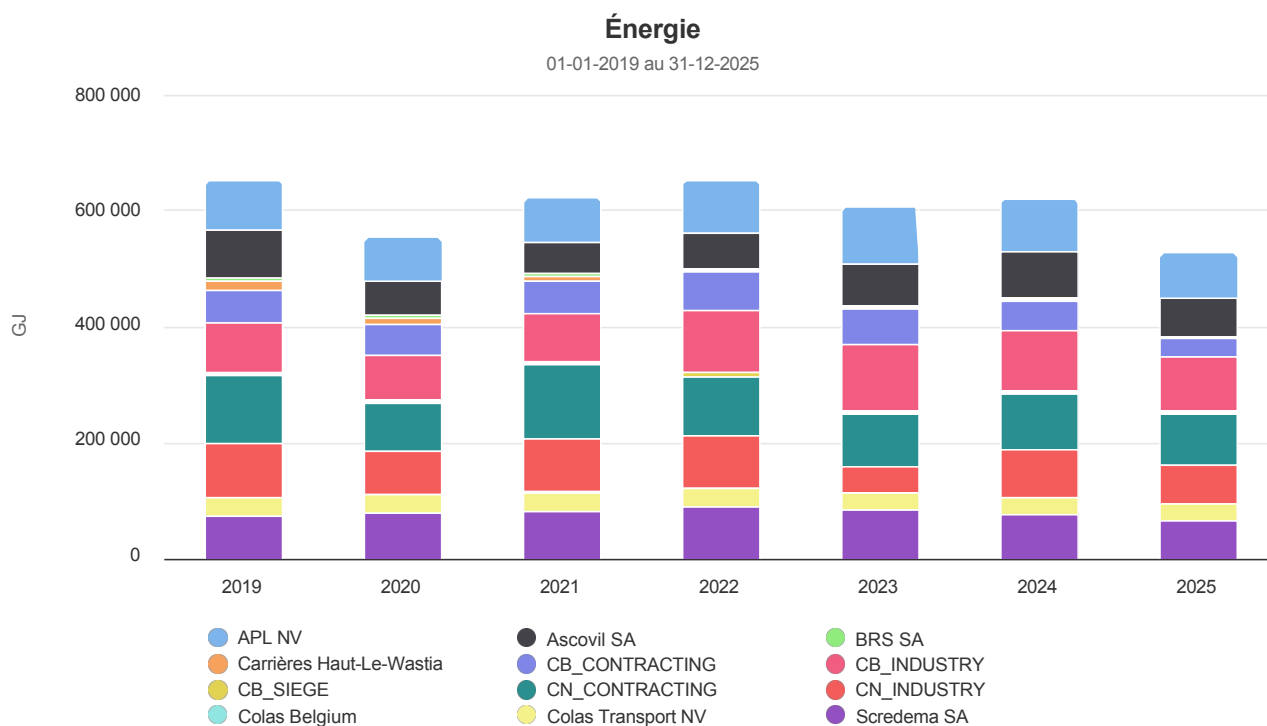


(GJ)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chauffage	392 325,01	337 940,56	358 626,70	405 872,78	379 938,80	399 763,64	338 722,01
Matériel	120 203,92	88 082,10	134 203,97	113 508,07	99 619,61	100 838,06	90 196,39
Véhicules de société	97 334,59	91 992,50	92 909,49	95 953,49	89 712,91	82 658,49	62 265,11
Électricité	38 672,85	33 549,25	34 705,77	33 863,61	34 067,86	35 402,70	34 347,17
Déplacements professionnels	1 408,36	577,79	223,71	319,04	499,01	170,89	185,66
Total	649 944,72	552 142,20	620 669,65	649 516,98	603 838,20	618 833,79	525 716,34

Énergie (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Véhicules de société	0,00	-5,49	-4,55	-1,42	-7,83	-15,08	-36,03
Électricité	0,00	-13,25	-10,26	-12,44	-11,91	-8,46	-11,19
Matériel	0,00	-26,72	11,65	-5,57	-17,12	-16,11	-24,96
Chauffage	0,00	-13,85	-8,58	3,41	-3,20	1,85	-13,70
Voyages d'affaires	0,00	-58,97	-84,12	-77,35	-64,57	-87,87	-86,82

Énergie (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Énergie	0,00	-15,04	-4,50	-0,09	-7,12	-4,81	-19,14

Si l'on examine l'évolution de la consommation totale d'énergie chez Colas Belgique, on constate une baisse significative dans toutes les catégories en 2020, suivie d'une augmentation globale en 2021, qui atteindra presque le niveau de 2019. En 2022, la consommation totale d'énergie retrouvera son niveau de 2019, mais elle diminuera à nouveau en 2023 en raison d'une baisse de la production sur l'un des sites. En 2025, nous constatons une légère baisse par rapport à l'année précédente et, dans l'ensemble, la consommation d'énergie reste inférieure à celle de 2020.



Énergie (GJ)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
APL NV	85 739,76	74 786,57	78 521,71	91 203,16	96 478,11	91 043,13	78 362,43
Ascovil SA	81 563,45	59 638,28	51 939,13	59 607,33	73 186,46	81 119,80	65 314,29
BRS SA	5 157,29	4 541,41	4 055,41	5 024,85	4 760,85	3 508,53	3 076,72
Carrières Haut-Le-Wastia	16 145,38	10 571,47	10 536,10	1 096,96	596,49	434,81	286,00
CB_CONTRACTING	57 018,19	53 721,14	54 853,74	66 781,97	61 731,45	51 741,55	32 300,89
CB_INDUSTRIY	84 546,82	77 195,17	82 421,63	106 382,29	112 818,09	103 722,33	93 615,46
CB_SIEGE	4 305,47	4 331,22	5 085,48	6 176,46	5 712,67	4 962,97	3 777,14
CN_CONTRACTING	116 546,49	82 605,15	127 832,39	100 778,38	91 223,31	94 266,21	88 121,20
CN_INDUSTRIY	93 742,59	74 501,82	91 189,32	91 368,77	43 428,09	83 714,38	66 968,70
Colas Belgium	1 584,81	771,90	437,25	319,04	499,01	170,89	185,66
Colas Transport NV	30 533,49	32 354,91	31 931,90	32 770,45	29 439,90	28 869,09	27 941,83
Scredema SA	73 237,43	77 317,26	82 079,13	88 007,31	83 963,76	75 280,09	65 766,02
Total	650 121,17	552 336,31	620 883,19	649 516,98	603 838,20	618 833,79	525 716,34

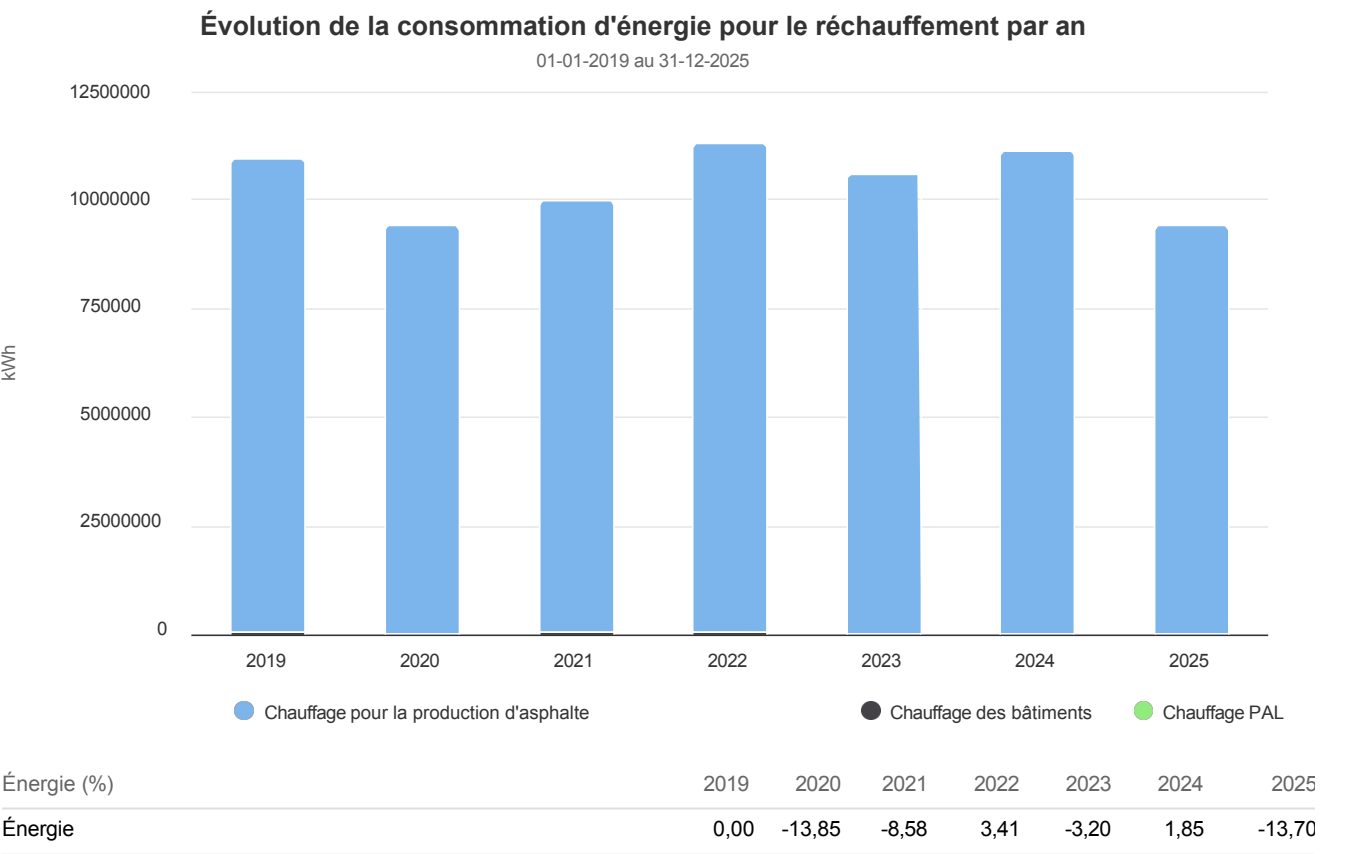
Les sites de production d'enrobés étant essentiels au modèle économique de Colas, ils devraient figurer parmi les plus gros consommateurs d'énergie. Les cinq sites de production d'enrobés représentent environ 75 % de la consommation totale d'énergie.

La consommation sur ces sites suit globalement la tendance générale, avec une baisse en 2020, suivie d'une augmentation en 2021 et 2022. En 2023, nous observons un changement, car l'usine d'asphalte de Wijnegem (CN_INDUSTRY) n'a pas produit pendant plusieurs mois. Les autres sites Colas ont pris le relais et ont donc augmenté leur production. En 2025, on observe une baisse générale de la consommation d'énergie pour tous les sites de Colas Belgium.

2.2. Chauffage

L'évolution de la consommation d'énergie pour le chauffage suit la tendance générale, avec une baisse de 13,9 % entre 2019 et 2020, suivie d'une augmentation à 8,75 % en 2021 par rapport à l'année de référence. En 2022, nous prévoyons une augmentation d'environ 3,4 % par rapport à 2019. En 2023, nous prévoyons une nouvelle baisse d'environ 3 % par rapport à 2019, probablement due à une baisse de la production. En 2025, la baisse générale de la consommation d'énergie se reflétera également dans la consommation de chauffage.

99,9 % de la consommation dans cette catégorie correspond à l'énergie nécessaire à la production d'asphalte. Cette évolution s'explique par la baisse d'activité, suivie d'une reprise, liée à la crise du coronavirus. La consommation élevée de gaz est donc liée au type de processus : la production d'asphalte nécessite de chauffer les matières premières avant de pouvoir les transformer. Les paramètres importants sont le degré de sécheresse des matières premières et le type d'asphalte à produire. La raison de l'augmentation de la consommation en 2024 est donc liée à cela : 2024 a été une année très humide, ce qui signifie que les matières premières utilisées pour la production d'asphalte étaient humides et nécessitaient plus d'énergie pour être séchées de manière optimale.

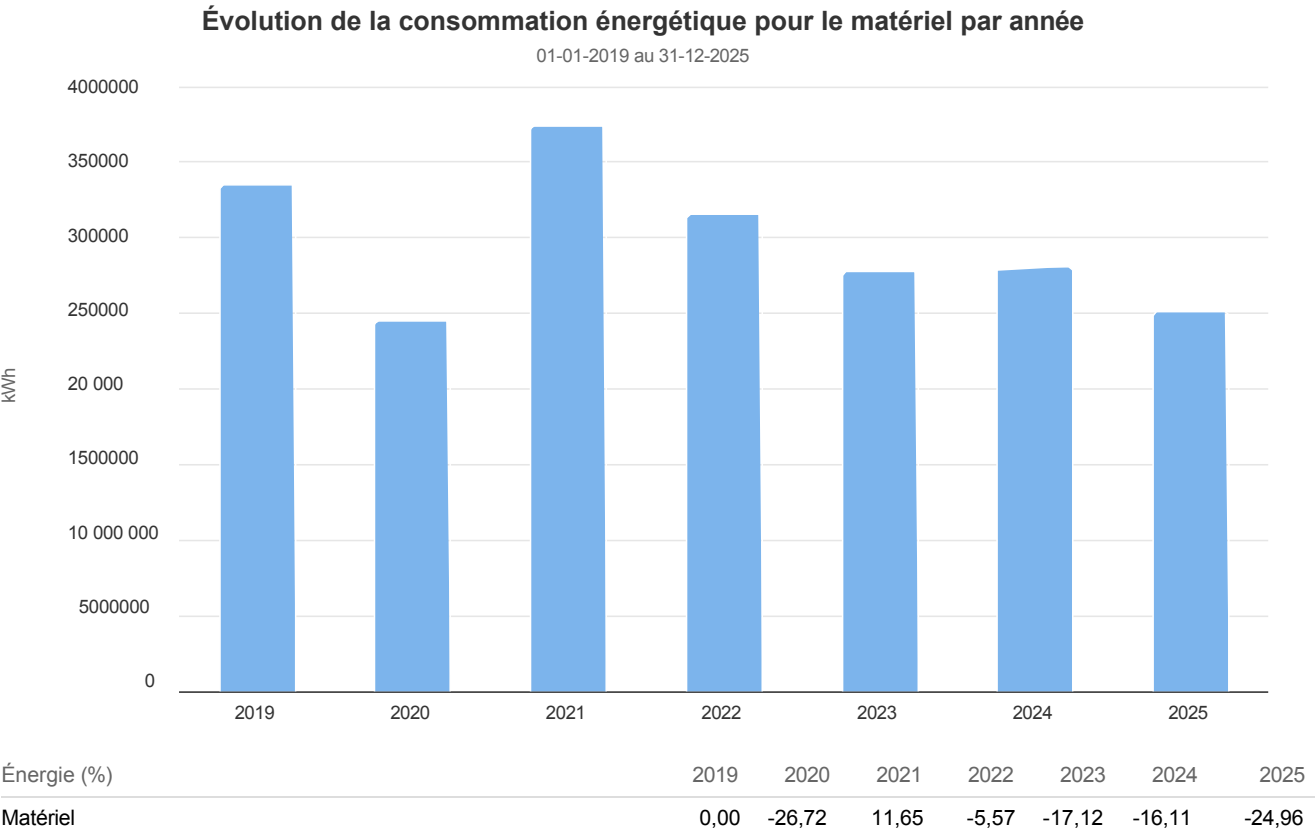


2.3. Matériel

L'évolution de la consommation énergétique des équipements sur les sites de production ou de construction suit la tendance générale, avec une baisse de 27 % en 2020, suivie d'une reprise plus forte en 2021, où les émissions ont atteint 117 % de l'année de référence. En 2022 et 2023, nous constatons une baisse de la consommation d'énergie par rapport à 2019. En 2025, la consommation aura encore baissé par rapport à 2023, avec une baisse totale de -25 % par rapport à 2019.

Les émissions sont liées au déplacement des machines sur les sites de production, mais surtout sur les chantiers de construction. Seul le diesel est concerné. Les chantiers de construction sont souvent situés à grande distance (construction routière), ce qui entraîne une utilisation fréquente de générateurs mobiles. Par rapport à l'année de référence, nous constatons une baisse due à plusieurs facteurs :

- Les opérateurs sont formés à l'utilisation efficace de leurs machines ;
- Les systèmes de démarrage-arrêt sont de plus en plus utilisés pour éviter le ralenti ;
- L'activité est moindre dans la carrière de Haute-le-Wastia, ce qui entraîne une baisse de la consommation.



2.4. Véhicules

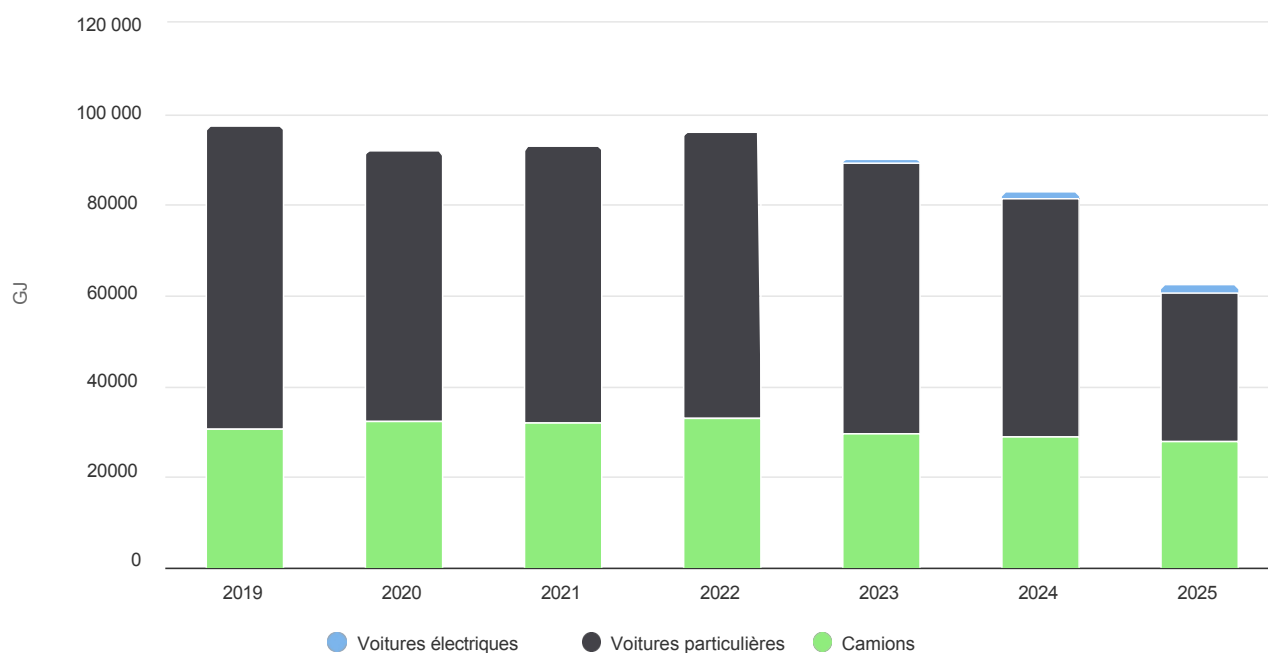
Nous avons constaté une baisse de 6 % de la consommation de carburant du parc automobile (voitures particulières, camionnettes et camions) en 2020, avec une baisse pour les voitures particulières et une légère augmentation pour les camions, qui s'est poursuivie en 2021 et 2022. En 2023 et 2024, une baisse progressive a été observée pour les deux catégories. Pour les voitures particulières, cette baisse est principalement due au début de l'électrification du parc automobile. Cela se reflète également dans l'augmentation de la consommation d'énergie des véhicules électriques. Cette tendance est encore plus visible en 2025, où le parc automobile sera encore plus électrifié.

- Des campagnes sont également menées dans le secteur des camions :
- Achat d'un camion électrique ;
- Systèmes start/stop ;
- Formations de sensibilisation des employés à la consommation de carburant ;
- Limitations de vitesse pour les camions.

La consommation de carburant du parc automobile est principalement liée aux trajets domicile-travail des employés et aux trajets domicile-travail des responsables opérationnels et des employés vers les chantiers de construction, ainsi qu'au transport d'asphalte et de personnes vers les usines, les sites et les chantiers.

Évolution de la consommation d'énergie des véhicules par an

Du 01/01/2019 au 31/12/2025



Énergie (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Voitures électriques					0,00	112,92	225,36
Voitures particulières	0,00	-10,72	-8,72	-5,42	-10,66	-21,36	-51,49
Camions	0,00	5,97	4,58	7,33	-3,58	-5,45	-8,49

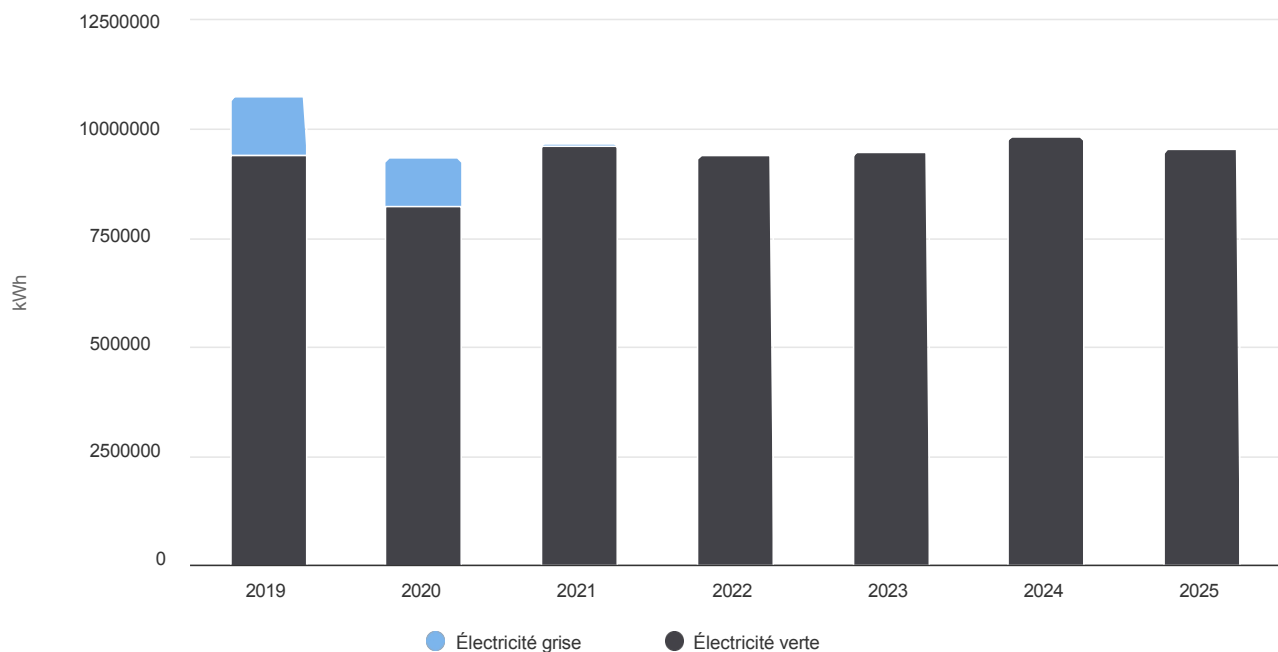
2.5. Électricité

Les tendances en matière de consommation d'électricité montrent une baisse de 17 % en 2020, suivie d'une légère augmentation en 2021. En 2022, nous avons constaté une baisse de 14 % de la consommation d'électricité par rapport à 2019. Les années suivantes sont restées inchangées, avec une légère augmentation en 2024. En 2025, la consommation reste similaire.

Nous notons également que la consommation d'électricité grise sera nulle à partir de 2021. Il est important de mentionner que Colas Belgium achète de l'électricité verte à l'UE pour la partie qui n'est pas produite sur ses propres sites. Cette électricité verte de l'UE a été prise en compte dans les calculs comme de l'électricité grise.

Évolution de la consommation d'électricité par an

Du 01/01/2019 au 31/12/2025

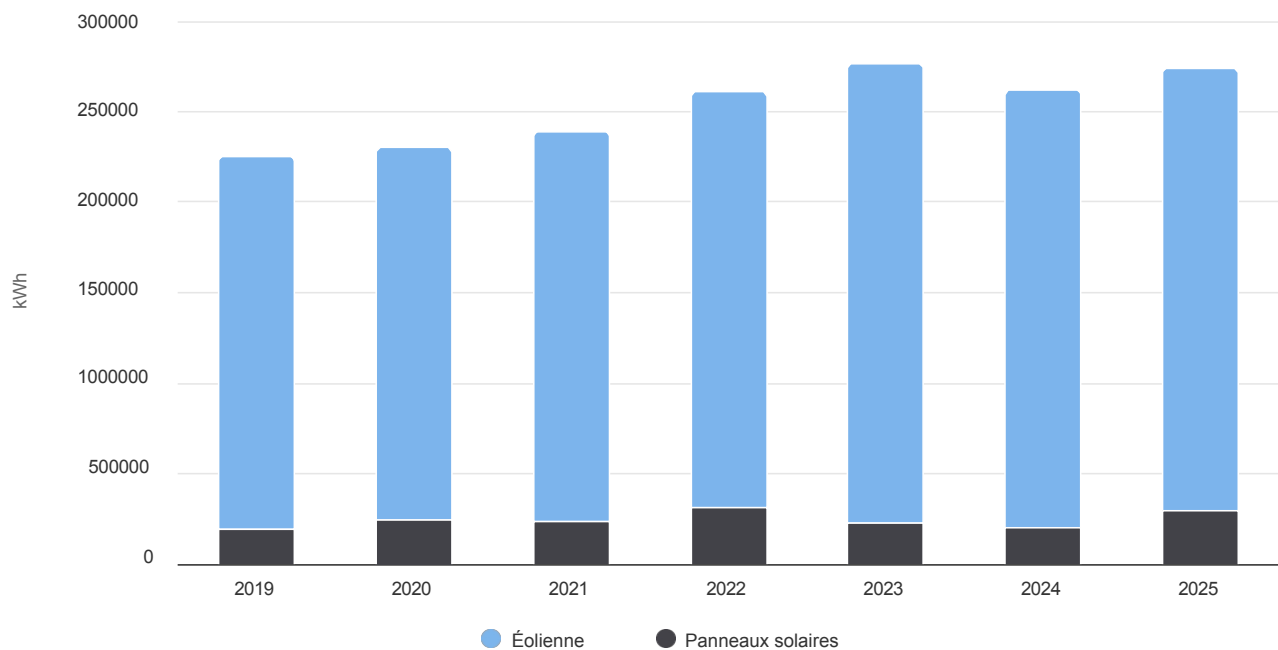


Énergie (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Énergie	0,00	-13,25	-10,26	-12,44	-11,91	-8,46	-11,19

Le graphique ci-dessous montre la quantité d'électricité verte consommée par Colas. Colas possède trois éoliennes sur deux sites, ainsi que des panneaux solaires sur deux sites. Ensemble, ils permettent de couvrir environ 20 à 30 % de la consommation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables sur les sites de Colas Belgique.

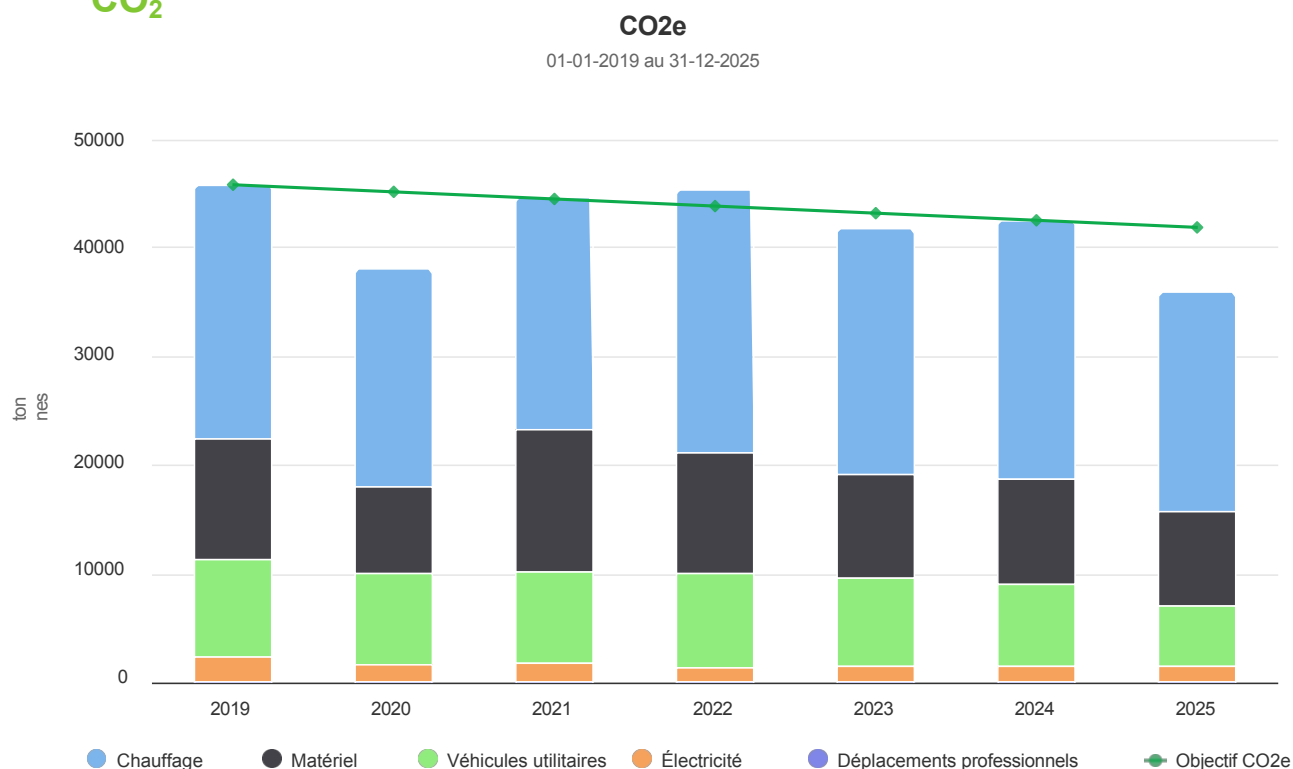
Énergie - Autoproduite

01-01-2019 au 31-12-2025



Énergie - Soi-même produite (kWh)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Éolienne	2 051 399,00	2 050 560,00	2 149 600,00	2 293 620,00	2 534 780,00	2 406 470,00	2 439 060,00
Panneaux solaires	194 837,00	242 421,00	231 919,00	314 247,00	222 942,00	204 080,00	292 127,00
Total	2 246 236,00	2 292 981,00	2 381 519,00	2 607 867,00	2 757 722,00	2 610 550,00	2 731 187,00

2.6. Émissions de CO₂



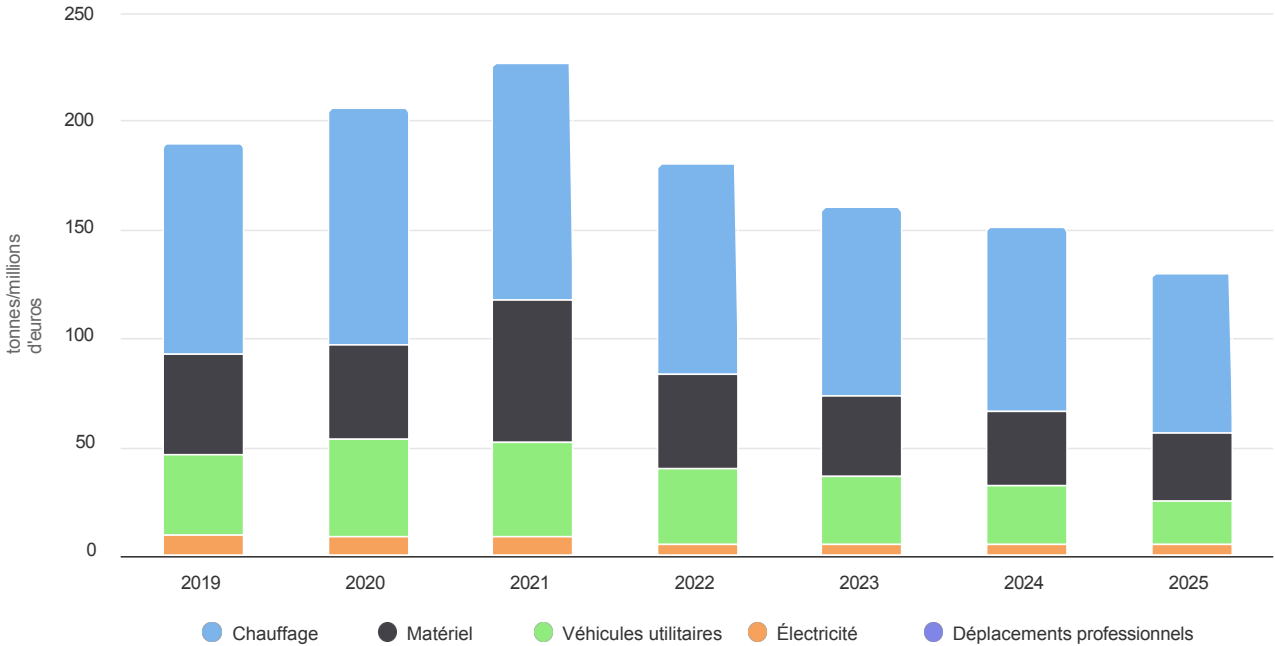
Dans l'évolution des émissions totales de Colas Belgium, nous observons une baisse significative dans toutes les catégories en 2020, suivie d'une augmentation globale en 2021, qui a presque atteint les niveaux de 2019. En 2022, nous observons à nouveau une légère augmentation, mais en 2023, les émissions baissent à nouveau. En 2025, les émissions sont les plus faibles depuis 2020.

Pour une analyse plus détaillée des émissions de CO₂, veuillez vous référer au rapport d'activité CO₂.

(%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CO ₂ e	0,00	-16,86	-2,58	-1,20	-8,83	-7,27	-21,67

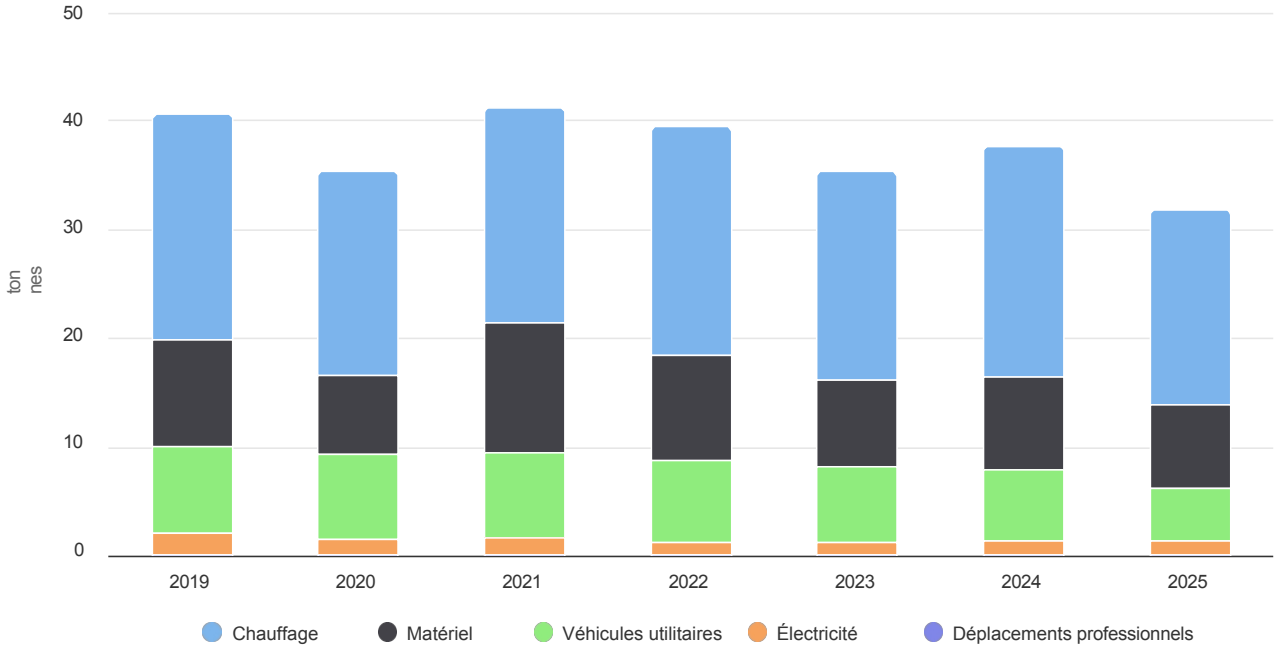
CO2e par chiffre d'affaires

Du 01-01-2019 au 31-12-2025



CO2e par ETP

01-01-2019 au 31-12-2025



(tonnes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chauffage	20,73	18,65	19,68	21,07	19,14	21,05	17,85
Matériel	9,85	7,38	11,98	9,59	8,06	8,53	7,66
Véhicules utilitaires	7,96	7,75	7,78	7,59	6,86	6,58	4,92
Électricité	1,98	1,45	1,63	1,15	1,21	1,36	1,28
Voyages d'affaires	0,10	0,04	0,02	0,02	0,03	0,01	0,01
Total	40,61	35,26	41,10	39,42	35,30	37,52	31,73

2.7. Principaux consommateurs d'énergie et possibilités d'amélioration

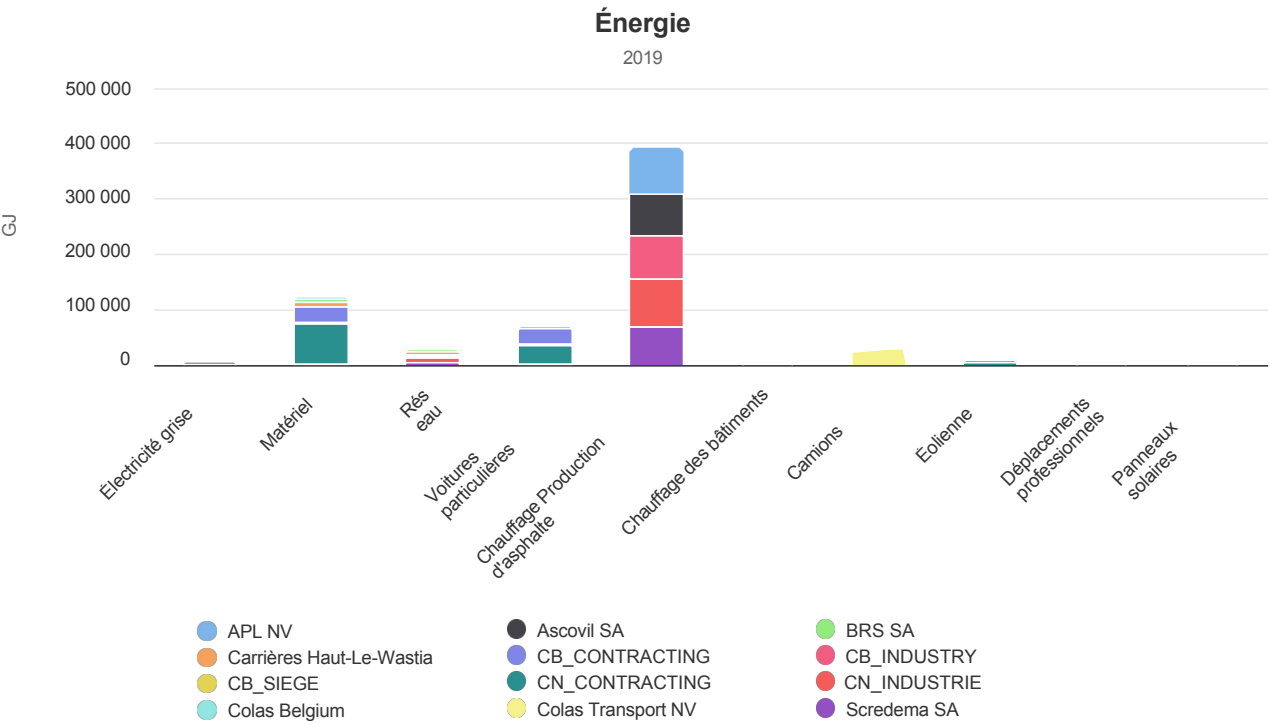
Le tableau ci-dessous résume l'analyse présentée dans les paragraphes précédents (pour l'année de référence 2019). Pour chaque fonction, le graphique ci-dessous montre la consommation d'énergie par entité.

Sur la base de cette analyse, la plus grande réduction de la consommation totale d'énergie peut être obtenue en se concentrant sur :

- 1. L'utilisation de véhicules utilitaires plus efficaces et de carburants alternatifs (voitures particulières/camionnettes/camions) et la limitation des distances parcourues ;
- 2. La mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité sur les sites de production d'asphalte ;
- 3. La réduction de la consommation d'énergie sur les sites grâce à l'électrification et à l'utilisation efficace et correcte des équipements et des services ;
- 4. La production ou l'achat d'énergie verte.

Pour les trois principales catégories, les profils suivants constituent un paramètre important pour la consommation d'énergie :

- 1. Centrales d'enrobage : les opérateurs qui contrôlent la température pendant la production ont, selon le type de mélange, une influence considérable sur la consommation d'énergie de la centrale.
- 2. Équipements : les opérateurs et les employés qui utilisent les différentes machines sont en grande partie responsables de la consommation énergétique de celles-ci.
- 3. Parc automobile : les chauffeurs sont le facteur le plus important dans la consommation d'énergie des voitures (et aussi des camions).



Énergie (GJ)	Électricité grise Électricité	Matériel	Réseau	Voitures particulières	Chauffage Production d'asphalte	Chauffage Bâtiments	Camions	Éolienne	Affaires Z Voyag es
APL NV		1 284,76	0,00	173,47	84 281,54				
Ascovil SA	4 591,29	1 865,76	0,00	64,55	75 041,85				
BRS SA		3 200,78	1 875,56	80,95					
Carrières Haut-Le-Wastia		10 004,89	6 059,89	80,61					
CB_CONTRACTING	234,48	28 326,58	317,83	28 139,30					

Énergie (GJ)	Électri cité grise	Matériel	Réseau	Voitures particulières	Chauffage Production d'asphalte	Chauffage des bâtiments	Camions	Éolienne	Affaires Z Voyages
CB_INDUSTRY		1 626,76	2 983,20		77 188,47			2 748,37	
CB_SIEGE			251,54	4 053,93					
CN_CONTRACTING		72 607,34	3 085,67	33 797,45		1 717,96		4 636,66	
CN_INDUSTRY			7 510,32		86 232,27				
Colas Belgique					176,45				1 408,36
Colas Transport SA							30 533,49		
Scredema SA		1 287,05	3 676,63	410,84	67 862,92				
Total	4 825,76	120 203,92	25 760,64	66 801,10	390 783,50	1 717,96	30 533,49	7 385,04	1 408,36

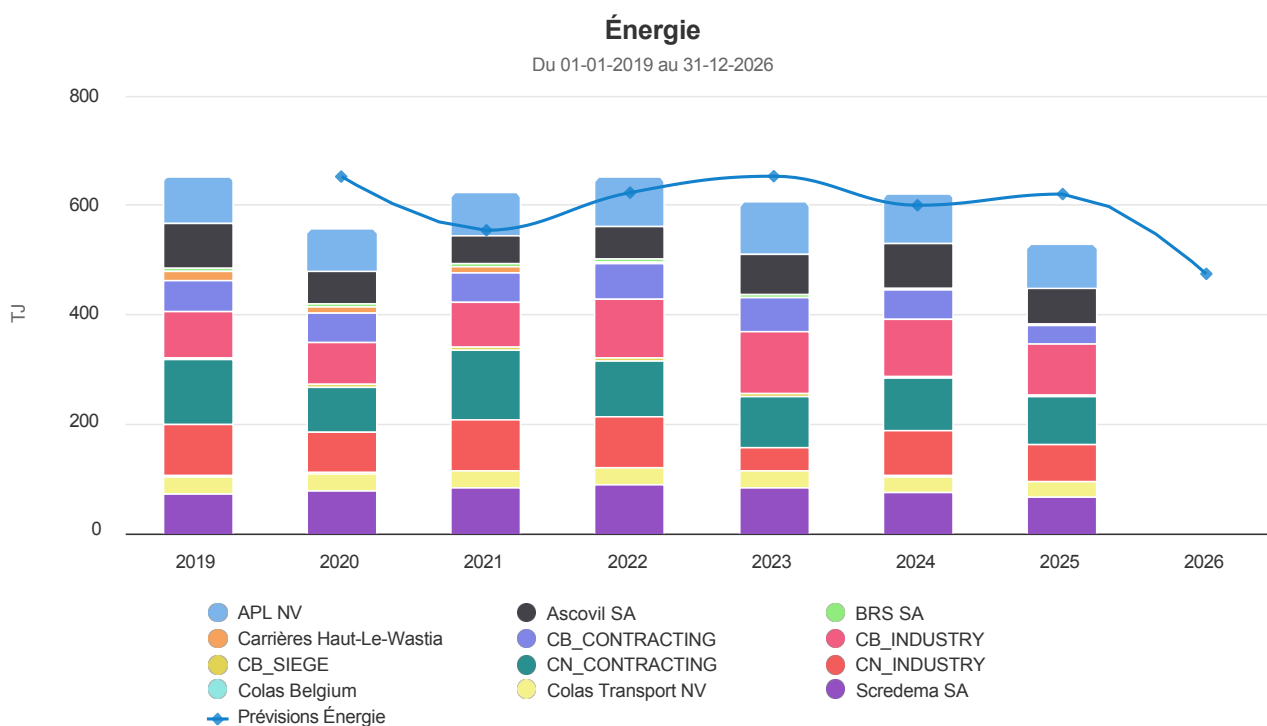
2.8. Possibilités de réduction

Sur la base de l'analyse de la consommation énergétique mentionnée ci-dessus, plusieurs ateliers ont été organisés afin de réfléchir à des stratégies de réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂. À la suite de ces ateliers, des mesures ont été identifiées, sur lesquelles Colas travaillera afin de réduire sa consommation énergétique. Un processus de hiérarchisation a également été mis en place. Les mesures prioritaires seront mises en œuvre dès que possible, tandis que la mise en œuvre et le potentiel d'économies d'énergie des mesures supplémentaires seront étudiés plus en détail.

Ces mesures prioritaires concernent principalement :

- Mobilité : télétravail, optimisation des transports et électrification.
- Production : économies d'énergie dans la production d'enrobés.
- Utilisation écologique des machines.

2.9. Prévision de la consommation



Énergie (TJ)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
APL NV	85,74	74,79	78,52	91,20	96,48	91,04	78,36	
Ascovil SA	81,56	59,64	51,94	59,61	73,19	81,12	65,31	
BRS SA	5,16	4,54	4,06	5,02	4,76	3,51	3,08	
Carrières Haut-Le-Wastia	16,15	10,57	10,54	1,10	0,60	0,43	0,29	
CB_CONTRACTING	57,02	53,72	54,85	66,78	61,73	51,74	32,30	
CB_INDUSTRIY	84,55	77,20	82,42	106,38	112,82	103,72	93,62	
CB_SIEGE	4,31	4,33	5,09	6,18	5,71	4,96	3,78	
CN_CONTRACTING	116,55	82,61	127,83	100,78	91,22	94,27	88,12	
CN_INDUSTRIY	93,74	74,50	91,19	91,37	43,43	83,71	66,97	
Colas Belgium	1,58	0,77	0,44	0,32	0,50	0,17	0,19	
Énergie (TJ)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Colas Transport NV	30,53	32,35	31,93	32,77	29,44	28,87	27,94	
Scredema SA	73,24	77,32	82,08	88,01	83,96	75,28	65,77	
Total	650,12	552,34	620,88	649,52	603,84	618,83	525,72	
Prévisions Énergie		650,12	552,34	620,88	650,85	597,93	618,32	472,96

3. Recommandations

L'évaluation énergétique sert directement de base à l'évaluation de la direction. Il est important de formuler des recommandations concrètes dans ce chapitre. Dans certains cas, il peut s'agir d'une décision d'investissement concrète, dans d'autres, d'une étude plus approfondie des opportunités existantes. Cela dépend de la complexité et du stade d'avancement d'un projet donné.

En établissant périodiquement l'évaluation énergétique, il est possible d'indiquer clairement à quelle phase se trouve une recommandation ou un conseil donné. Lorsque la décision de mise en œuvre est prise, celle-ci peut être intégrée en tant que mesure avec une estimation des économies attendues et la date de mise en œuvre. Après la mise en œuvre, cette évaluation énergétique permettra de déterminer si la mesure a été efficace conformément aux principes établis.